

2,8 millions de Belges adeptes de l'e-santé

Plus de 2,8 millions de Belges ont donné leur consentement pour l'échange électronique sécurisé de leurs données médicales entre prestataires de soins, a annoncé mardi la ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, Maggie De Block, à la Chambre. Ce nombre ne fait que croître, puisqu'il était de 30.000 voici deux ans, de près de 600.000 voici un an et 1,93 million début octobre 2015. En date de vendredi dernier, ils étaient 2.810.291, a précisé M^{me} De Block (Open VLD) en commission de la santé lors d'un échange sur «l'e-Santé».

«Il est dans l'intérêt des patients que les prestataires de soins puissent les traiter sur la base de l'information la plus récente dans leur dossier médical. Cela vaut également lorsqu'un patient qui se balade de l'autre côté du pays doit se rendre en consultation chez un prestataire qu'il n'a encore jamais vu auparavant. Grâce à ces informations mises à jour, ce prestataire de soins pourra par exemple connaître les allergies du patient et il disposera immédiatement de toutes les informations opportunes afin d'établir plus rapidement un diagnostic et, éventuellement, d'éviter de faire certains examens en double», a souligné la ministre.

Selon elle, l'évolution technologique va se poursuivre dans le secteur des soins de santé. Ainsi, à partir de 2018, les attestations vertes et blanches ainsi que les vignettes des mutualités disparaîtront. Et d'ici le 1^{er} janvier 2017, la prescription électronique de médicaments aura priorité sur la prescription papier, qui disparaîtra en principe, sauf à la demande explicite du patient.